

DEPARTEMENT

De la Commune de CHAMPEAUX

MANCHE

Séance du 21 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le samedi 21 décembre à 10 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 17 décembre 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Claudine GIARD.

Présents : Mme Claudine GIARD ; M. Albert FONTAINE

Absents excusés : Mme Sylvie GAUCLERE, M. Francis PETIT, M. Christian LEMASSON, Mme Brigitte BERANGER, M. Alan VUERINGS.

Absents : M. Jérôme DESFARGES, M. Erick VATEL, Mme Sophie MARIE.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la première séance du 17 Décembre 2019 après convocation régulièrement faite le 10 décembre 2019, il est prévu, conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil peut délibérer valablement, quel que soit le nombre des présents à la séance.

M. Albert FONTAINE, est nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

I – Participation de l'organisation du mercredi matin pour les enfants

DCM 2019-12-21/056

Sept enfants ont fréquenté « le plan mercredi » en 2017-2018.

Sartilly Baie-Bocage nous demande une participation d'un montant de 12.95 Euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve et signe.

II – Participation Frais cantine pour Ecole de Sartilly Baie-Bocage : complément.

DCM 2019-12-21/057

Au vu de notre délibération 2019-11-12/048 à la précédente réunion, le conseil décidait la prise en charge des repas à hauteur de 1,21 euros/repas/enfant pour 2019-2020 comme 2018-2019.

Sartilly Baie-Bocage nous demande une participation d'un montant supplémentaire pour 2018-2019 et pour les années suivantes.

De 1.21 Euros, la prise en charge passerait à 1.40 Euros compte-tenu du coût réel du service.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve et signe cette augmentation.

III – Indemnité Trésorerie

DCM 2019-12-21/058

Nous devons procéder au règlement de l'indemnité du Trésorier pour l'année 2019 demandé ces derniers jours. Nous venons de recevoir son état liquidatif s'élevant à 30,49 Euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve et signe.

IV – Encaissement du chèque de Gras-Savoie

DCM 2019-12-21/059

En concordance avec la régularisation faite par les services de Gras-Savoie, nous avons reçu un chèque d'un montant de 326,56 Euros à encaisser.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte ce chèque et son encaissement.

V – Devis Robidat : au lavoir

DCM 2019-12-21/060

Des travaux de soutènement aux abords du poste de relevage du lavoir sont nécessaires, par conséquent l'entreprise demandée nous a fourni un devis d'un montant de 2 634 Euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve et signe.

VI – Devis Robidat : Busage à la « Parisière »

DCM 2019-12-22/061

Le débarnage des accotements étant effectué à la Parisière, des automobilistes fréquentant ce village, nous ont signalé la dangerosité sur les côtés notamment lors d'un croisement de véhicules.

Pour pallier à ce danger, le conseil propose un busage à différents endroits afin qu'une voiture puisse se décaler pour laisser passer le véhicule venant en sens inverse.

Un devis annoncé par l'entreprise Robidat s'élève à la somme de 5 832 Euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve et signe.

VII – Nombre d'heures de la secrétaire

DCM 2019-12-22/062

Le nombre d'heure de travail de la secrétaire de Mairie : Mme Hébert étant actuellement à 22 heures, comme prévu lors de son embauche, le conseil décide une augmentation de 5 heures par semaine. Ce qui fait un total de 27 heures/semaine. Un dossier est à faire au Centre de Gestion 50 pour une mise en place prévue en Février 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve et signe.

Questions diverses

La parole est donnée aux personnes présentes :

. Il est rappelé au Conseil que la distribution de la Banque Alimentaire se termine au 31.12.2019 à Sartilly. Il sera nécessaire aux personnes nécessiteuses de se déplacer à La Haye Pesnel. Il est demandé qu'un roulement soit fait par des volontaires pour donner la possibilité à une personne concernée et sans voiture de bénéficier de la banque alimentaire.

. Il est demandé de procéder aux changements de tuyaux de Gaz à l'Eglise. Une demande sera formulée à l'entreprise GREZET dès lundi pour se faire.

. Au nom de CHAMPO'THON, Mme Damas remercie la commune de Champeaux pour l'aide apportée pour l'association en 2019.

CHAMPO'THON vient d'envoyer la somme de 1 600 Euros à l'AFM TELETHON pour cette année. Mme le Maire félicite le courage des bénévoles de CHAMPO'THON.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h45.

VU, pour être affiché le 21 décembre 2019
Conformément au Code Général des Collectivités
Territoriales

Le Maire

